

## Finale de la coupe de France des rallyes 2017

L'ASAC Vosgien participera comme chaque année au financement de l'engagement pour les équipages licenciés ASAC Vosgien qualifiés et participants à la finale de la coupe de France des rallyes. Les aides apportées se feront comme suit :

- 100% du montant de l'engagement pour les équipages (pilote et copilote) tous les deux licenciés ASAC Vosgien et justifiant d'avoir roulé à minima ensemble sur cinq épreuves sur la période de qualification.
- 75 % du montant de l'engagement pour les équipages (pilote et copilote) tous les deux licenciés ASAC Vosgien mais ne pouvant pas justifier d'avoir roulé ensemble sur cinq épreuves sur la période de qualification.
- 50% du montant de l'engagement pour les équipages dont seule le pilote est licencié ASAC Vosgien où dont seule le copilote est licencié ASAC Vosgien et justifiant d'avoir roulé à minima sur cinq épreuves avec le pilote qualifié sur la période de qualification.
- 60 € pour les copilotes ASAC Vosgien ne pouvant pas justifié d'avoir roulé sur cinq épreuves avec le pilote qualifié sur la période de qualification.